

LÉGENDE

- Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel :
 - Zone de protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel :
 - Monument historique classé (domaines de Versailles et de Trianon) et périmètre de protection de 5000 m. de rayon
 - Monument historique inscrit et périmètre de protection de 500 m. de rayon
 - Site inscrit
- Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements :
 - Canalisation de gaz à haute pression en acier Ø 150 mm.
 - Câble électrique souterrain (63 Kv.)
 - Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
 - Zone de dégagement de l'aérodrome de Vélizy - Villacoublay
 - Zone de dégagement de l'héliport de Paris-Issy (à titre indicatif)
 - Zone de protection radioléctrique
 - Zone de garde radioléctrique
 - Zone de dégagement radioléctrique
 - Câble P.T.T./T.R.N.

